

ÉLISABETH BORNE, MINISTRE DU TRAVAIL

« Reconnaître l'engagement essentiel des entreprises de propreté »

Après la Conférence de Progrès du 8 septembre 2021 à Paris, parrainée par le gouvernement, Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion, qui y participait, s'est positionnée sur une nouvelle donne de la propreté dans le cadre des métiers de la 2^e ligne et de l'enjeu d'un achat responsable et durable.

Le 8 septembre dernier, la FEP a organisé sa Conférence de Progrès à laquelle vous étiez présente. Quel message avez-vous souhaité adresser à la profession ?

J'ai voulu réitérer le soutien de l'État à une profession dont la crise sanitaire a révélé le caractère essentiel pour la vie quotidienne de notre pays. Il était pour moi important de rendre hommage aux 560 000 salariés de votre secteur, qui ont permis d'assurer la continuité de notre vie économique et sociale.

Vous avez permis d'assurer les conditions d'hygiène et de nettoyage, déjà indispensables en temps normal, et encore plus dans un contexte de pandémie. La crise a particulièrement mis en lumière les conditions d'exercice de votre activité, et tout le monde reconnaît qu'il est essentiel de mieux valoriser vos professions. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité reconnaître de manière objective cet engagement particulier et essentiel des professionnels de la propreté lors la crise sanitaire. Nous avons donc inscrit à l'agenda social de nos échanges avec les partenaires sociaux la question de la valorisation des



Nous avons souhaité reconnaître de manière objective cet engagement particulier et essentiel des professionnels de la propreté lors la crise sanitaire.

conditions d'emploi des travailleurs dits de la deuxième ligne. Les travaux menés avec Christine Erhel et Sophie Moreau-Follenfant nous ont d'abord permis d'identifier les principales professions concernées, dont fait partie le secteur de la propreté. L'objectif prioritaire était

d'engager, en lien avec les partenaires sociaux des secteurs, une démarche de valorisation et d'amélioration de la qualité de l'emploi.

Cette qualité de l'emploi a plusieurs dimensions : la rémunération, bien sûr, mais également les conditions d'emploi, les

conditions de travail, le temps de travail, la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, la formation professionnelle et la qualité du dialogue social. Je veux le dire clairement : ce décalage entre l'utilité sociale d'un métier et ses conditions d'emploi n'est pas

acceptable. Il est de la responsabilité de toutes les parties prenantes de ces branches de poursuivre et d'amplifier la démarche que nous avons initiée pour revaloriser ces métiers, au premier chef ceux de la propreté.

Au regard des engagements sociaux pris et de l'agenda social de branche annuel, quel regard portez-vous sur le dialogue social sectoriel et comment le gouvernement compte-t-il accompagner la revalorisation de ces métiers de la continuité économique et sociale souvent jugés invisibles ?

Les travaux menés avec votre branche ont permis de faire émerger un certain nombre d'engagements très prometteurs. Au mois de juillet dernier, j'ai présidé un groupe de travail paritaire avec l'ensemble des branches représentant des travailleurs dits « de la deuxième ligne », ainsi que les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel. Chacune des branches a été invitée à faire part des thématiques sur lesquelles elle pouvait s'engager à négocier, en vue d'améliorer la qualité de ses emplois. Certaines branches ont, à cette occasion, fait ressortir des dynamiques fructueuses, et c'est notamment le cas du secteur de la propreté.

Plusieurs propositions très encourageantes sont aussi ressorties de votre dialogue social de branche, qui est par ailleurs très riche, avec la définition d'un agenda social annuel, et la signature chaque année, en moyenne, de 5 accords de branche. Et vous avez signé cette année plusieurs accords qui permettent d'améliorer concrètement les conditions de travail des salariés de votre secteur. Je pense notamment à l'accord sur la classification des emplois du



**ÉLISABETH
BORNE**

« Votre branche peut compter sur mon appui et mon écoute pour qu'ensemble nous puissions trouver des solutions qui soient de nature à faciliter le quotidien des travailleurs de la deuxième ligne. »

mois de mai, qui favorise l'évolution professionnelle des salariés, en particulier pour les premiers échelons des agents de service, avec un passage automatique pour les salariés du 1^{er} au deuxième échelon. Je pense également à l'accord sur les salaires et rémunération du mois de juillet, qui prévoit une revalorisation de 1,6 % des minima, une revalorisation de 9 % de la prime de transport, ainsi qu'une augmentation

de 28 % de la prime annuelle. Votre agenda social pour les prochains mois envisage également des négociations sur plusieurs dimensions de la qualité de l'emploi des salariés du secteur, avec notamment deux négociations, l'une sur les conditions de travail et la prévention des risques, l'autre sur le temps de travail et le travail en journée ou en continu. Au-delà des rémunérations, la revalorisation de la qualité de l'emploi est aussi un enjeu important d'attractivité des métiers. La possibilité de faire des horaires de travail continus, la diminution des temps de transport, la possibilité de mieux concilier vie personnelle et professionnelle, ou des rémunérations plus attractives sont essentielles pour recruter des personnes motivées et pleinement engagées dans leur métier.

Je souhaite que la dynamique de négociations que vous avez engagées puisse montrer la voie et servir d'exemple à d'autres branches professionnelles concernées. Votre branche peut compter sur mon appui et mon écoute pour qu'ensemble, collectivement, nous puissions trouver des solutions qui soient de nature à faciliter le quotidien des travailleurs de la deuxième ligne. Les questions d'accès à la formation et donc d'évolution professionnelle sont aussi essentielles, car avec la transition numérique ou la perspective d'autonomisation de certaines tâches, les métiers de la propreté seront

amenés à évoluer dans les prochaines décennies. L'accord que vous avez signé en mai sur l'accès à la formation professionnelle s'inscrit pleinement dans cette logique, avec des objectifs ambitieux concernant l'évolution professionnelle des salariés, en développant notamment l'accès aux Certificats de qualification professionnelle. Je vous encourage à poursuivre dans cette dynamique.

Philippe Jouanny, président de la FEP, a souligné combien le soutien de l'exécutif était moteur dans la nécessité de changement de paradigme pour un achat de propreté plus efficace et responsable. Quelle sera la contribution de l'État, c'est-à-dire de l'acheteur public, dans cette nouvelle dynamique ?

L'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la propreté passe également par une plus forte responsabilisation des donneurs d'ordres sur la qualité des marchés. C'est tout le sens de la déclaration commune que votre branche vient de signer, et je ne peux qu'appuyer pleinement votre démarche, et le message que vous souhaitez passer. Il nous faut en appeler à la responsabilité et à la vigilance des donneurs d'ordres, publics ou privés, pour diminuer la pression continue sur les prix, qui a des impacts négatifs sur les conditions de travail de vos salariés. Les pratiques d'achat doivent intégrer pleinement une dimension sociale, et éviter d'arriver à des situations où l'on accepte les offres sur des critères uniquement basés sur le prix. Je demeure, là encore, pleinement à l'écoute des propositions de votre secteur pour améliorer les pratiques. ●

Vous avez permis d'assurer les conditions d'hygiène et de nettoyage, déjà indispensables en temps normal, et encore plus dans un contexte de pandémie.